



Comité Départemental de la Loire
Tir à l'Arc
1 rue Antoine Roche
La Pléiade
42000 St Étienne
www.cd42arc.com
cd42tiralarc@gmail.com

le Samedi 16 septembre 2017 à 14h00
Salle Éducation, jeunesse et sport ; Gymnase Soleillant
13 D Rue de Beauregard 42600 Montbrison

même lieu que l'année dernière.

Cette année, suite à olympiade, tout les membres du bureau sont sortant. Faire votre candidature avant le 10 août 2017. Par écrit ou par mail.

ORDRE DU JOUR

14h00 – ACCUEIL

- Contrôle des pouvoirs – Émargement des Délégués de Clubs
- Comptage des voix (*) en vue du vote
- Désignation des scrutateurs du bureau de vote (contrôles et

dépouillements).

14 h30 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Ouverture de l'Assemblée Générale
- Adoption du Procès-verbal de l'A.G 2017
- Rapports statutaires :
 - Bilan Moral du Président ;
 - Rapport administratif ;
 - Rapports des Commissions : (Formation ; Cibles ; Nature et 3D ;

Arbitre...);

- Rapport Financier et rapport des vérificateurs aux comptes ;
- Vote du quitus au Trésorier.

- Présentation des candidats (§10.2 & 10.4 des statuts). Vote des candidats ;
- Honneur aux sportifs et aux bénévoles méritants ;
- Les modifications pour 2017 / 18 :
 - Renouvellement des Vérificateurs aux comptes et vote ;
 - Budget prévisionnel & vote ;
 - Questions diverses (déposées avant le 10 août 2017).

- Proclamation des résultats des élections. Nomination du bureau ;
- Clôture de l'A.G suivi d'un Apéritif.

(*) Comptage des voix au 30 juin :

n°affiliation	nom complet	nom abrégé	Nbr Licences 2016-17	Nbr Voix
3342003	1ere Cie des Archers de St Étienne	St Etienne	81	7
3342004	ASJAT	Terrenoire	72	7
3342028	Arc Club Roannais	Roanne	48	4
3342044	Club Montbrisonnais de tir à l'arc	CMTA	13	1
3342053	1ere Cie de St Chamond	St Chamond	60	5
3342063	Jeanne d'Arc d'Izieux	Izieux	15	1
3342067	FAC Tir à l'Arc	Andrezieux- Bouthéon	40	3
3342080	Diane Club	Chateauneuf	30	2
3342105	Les Archers de Mably	Mably	33	3
3342120	Les Archers du Pilat	Pelussin	39	3
3342121	Envol de Feurs	Feurs	17	1
3342129	Les Archers des Remparts	Villereist	62	6
3342149	Unieux Tir A l'Arc	UTA	46	4
			556	

Le nombre de voix dont dispose une association sportive affiliée, en règle avec la Loi du 1er juillet 1901 [...] ainsi qu'avec les textes législatifs et réglementaires concernant le sport, est déterminé selon le barème suivant :

- De 06 membres licenciés à 20 = 1 voix
- De 21 membres licenciés à 30 = 2 voix
- De 31 membres licenciés à 40 = 3 voix
- De 41 membres licenciés à 50 = 4 voix
- De 51 membres licenciés à 60 = 5 voix
- De 61 membres licenciés à 70 = 6 voix
- De 71 membres licenciés à 90 = 7 voix
- De 91 membres licenciés à 120 = 8 voix
- De 121 membres licenciés à 150 = 9 voix
- De 151 membres licenciés à 180 = 10 voix
- Puis par tranche de 40 membres = 1 voix supplémentaire.